

PRUGETTU D' AVISU CESEC 2020-07¹ **PROJET AVIS CESEC 2020-07**

Relatif à
Rilativu à

La création des boutiques des musées et sites archéologiques de la Collectivité de Corse,

A creazione di e butteghe di i musei è siti archeologichi di a Cullettività di Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 30 janvier 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la création des boutiques des musées et sites archéologiques de la Collectivité de Corse;

Vistu a lettera di presentazione di u 30 di ghjennaghju di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a creazione di e butteghe di i musei è siti archeologichi di a Cullettività di Corsica;

Après avoir entendu, Madame Josepha Giacometti, conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine, Monsieur Pierre-Jean Campocasso, Directeur du Patrimoine

Dopu intesu, Josepha Giacometti, cunsigliera esecutiva in carica di a di a cultura è di u patrimoniù è i servizii

Sur rapport de Madame Marie-Jeanne NICOLI, pour la commission action culturelle, audiovisuel et patrimoine;

À nant' à u raportu di Marie-Jeanne NICOLI, pè a cummissione azione culturale, audiuviviu è patrimoniù;

¹ A l'unanimité

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 11 février 2020 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria l'11 di ferraghju di u 2020, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

Dans le cadre de la politique générale des musées et des sites archéologiques, la collectivité de corse prévoit la création et l'approvisionnement des boutiques de ces établissements de la Collectivité de Corse, pour lesquelles, la celle-ci souhaite impulser une dynamique nouvelle.

- L'aménagement des espaces d'accueil et de vente de produits : Un appel d'offre pour lequel 25000€ ont été mobilisés en 2019, a été lancé pour la conception de la scénographie et l'aménagement des banques d'accueil et des boutiques des Museu di a Corsica, Museu di l'Alta Rocca et Museu d'Archeulugia di a Corsica.
Ces espaces pour les Musées d'Aleria et de Murusaglia seront prévus dans les réaménagements prochains de l'ensemble de ces bâtiments.
- L'approvisionnement des boutiques, celles-ci proposeront à la vente des produits dérivés, reposant sur les collections mais également sur les paysages et monuments des sites, ainsi que des reproductions d'œuvres et d'objets inspirés par les collections et réalisés par des artisans (cf. convention CDC/FabLab)
- La création d'une commission de sélection- constituée par l'ensemble de référents des boutiques, la Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse, la Direction adjointe en charge des sites archéologiques et des musées, ainsi que quatre personnalités extérieures, se réunissant une à deux fois par an- dont le rôle sera d'arrêter les gammes de produits et les collections d'ouvrages destinés à la vente dans les boutiques désignées.

Les membres du CESECC souhaitent qu'une attention toute particulière soit réservée la volonté de distribuer principalement des produits locaux, dont la conception et la réalisation impliquent le tissu économique insulaire.

Le CESECC émet un avis favorable quant au projet de création des boutiques des musées et sites archéologiques.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA